

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1857.

Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1857.

Amendement présenté par M. DELFOSSE.

Ajouter ce qui suit à la note de l'art. 12, chap. IV :

« Cette faculté de transfert ne s'étend point aux sommes dont les chap. II, III, IV et VIII ont été augmentés par suite des amendements proposés par le Gouvernement, en vue de la cherté persistante des denrées alimentaires et des fourrages. »

(¹) Budget, n° 105. (Session de 1855-1856.)
Amendements du Gouvernement, n° 15.
Rapport, n° 41.